

Commission Locale de l'Eau SAGE Scarpe aval

Jeudi 3 juillet 2025

10h00 à 11h45

A l'Espace André Malraux de saint Amand les Eaux



Ordre du jour

1. Présentation et signature du CARE
2. Présentation du pacte de gouvernance territorial
3. Questions diverses

Ordre du jour

1. **Présentation et signature du CARE**
2. Présentation du pacte de gouvernance territorial
3. Questions diverses

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCARPE AVAL

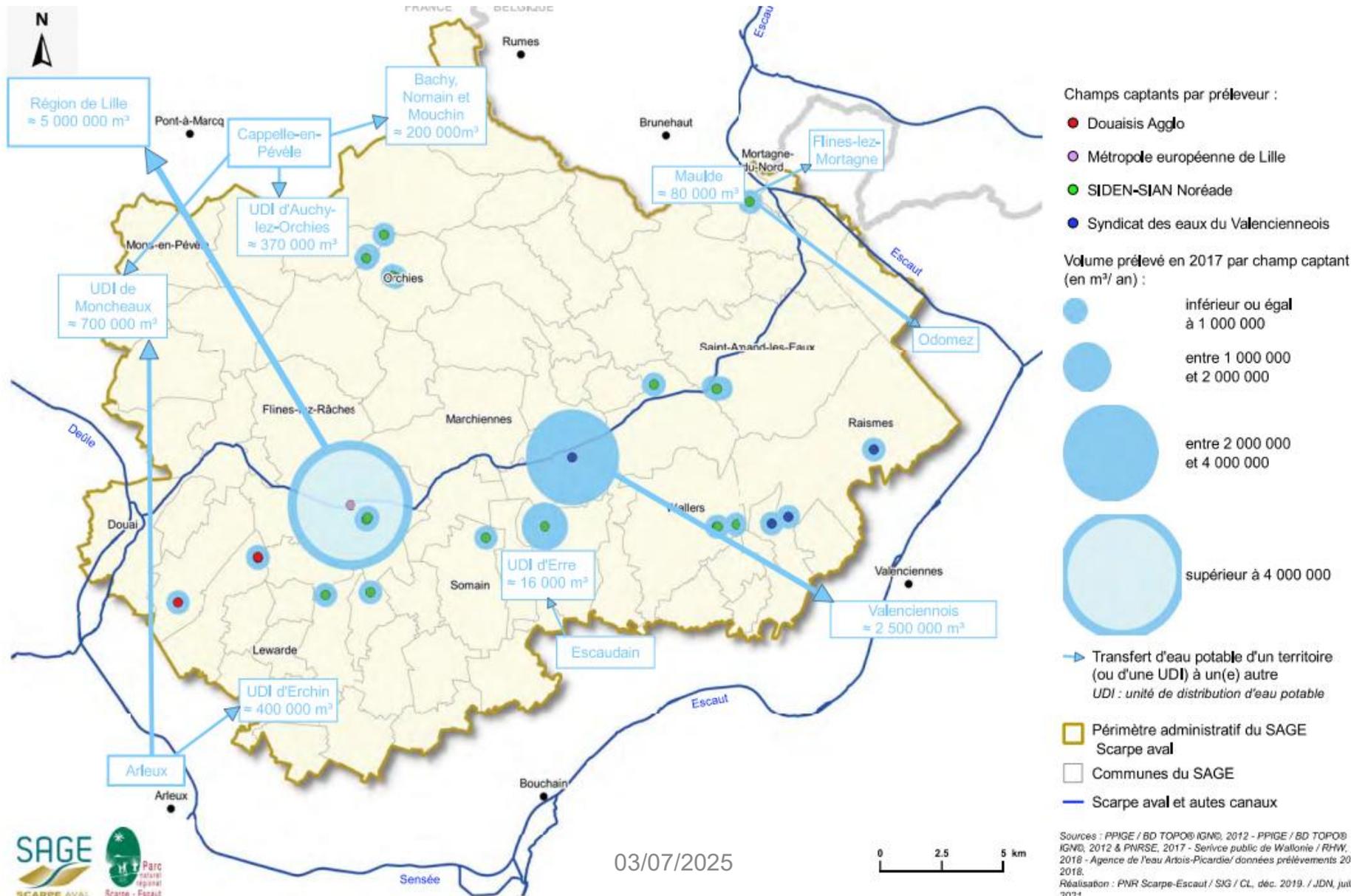
Contrat d'Action pour la Ressource en Eau

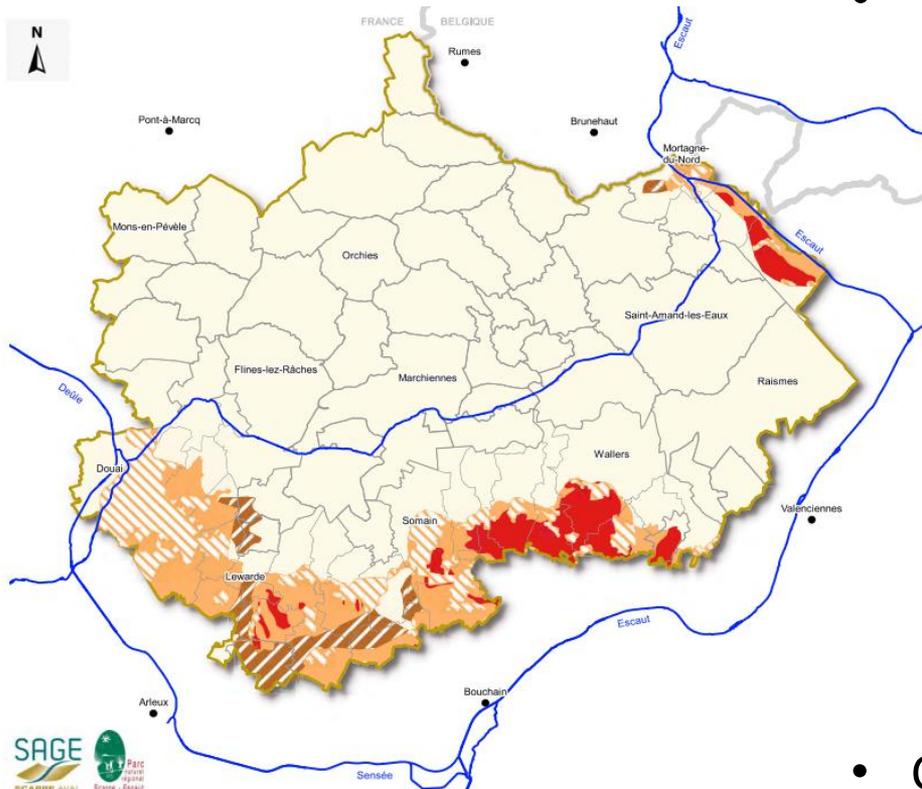
Scarpe aval sud



1. Contexte et enjeux
2. Elaboration du CARE
3. Les objectifs et plan d'actions
4. Le calendrier
5. Les 1ères actions mises en œuvre

Le bassin versant de la Scarpe aval





Infiltration vers la nappe de la craie :

- Infiltration forte
- Infiltration moyenne
- Secteurs de ruissellement potentiel vers les zones d'infiltration
- Zones anthropisées en secteur d'infiltration moyenne à forte

Chiffres Clés:

- ✓ Surface de l'AAC : 355 km² (118 en ZAP)
 - ✓ 48 communes (32 en ZAP)
 - ✓ Surface agricole Utile: 157 km² (78 en ZAP)
 - ✓ 342 exploitations (201 en ZAP)
 - ✓ 4% de la SAU en agriculture biologique
 - ✓ Volumes prélevés pour eau potable en 2022: 16 millions m³
- Captages non prioritaires: enjeu pesticides et nitrates en augmentation – démarche de prévention
 - Depuis 2009 : DTMP, ORQUE puis évolution en CARE

03/07/2025

2022: Actualisation du diagnostic de territoire et Bilan des actions 2011-2022

2023: Définition des objectifs et élaboration du programme d'action en concertation

Volonté : travailler avec l'ensemble des parties prenantes de la ressource en eau.

Les partenaires mobilisés sont :

- Les structures institutionnelles : Agence de l'eau Artois-Picardie
- Les collectivités : les 4 EPCI du territoire



- Les 4 préleveurs d'eau : Noréade



- Les 5 gestionnaires d'assainissement : Valenciennes métropole , SMARAME, SIDEN-SIAN, Douaisis agglo et le SIA de Denain (pour la commune d'Hélesmes)

La profession agricole (agriculteurs, chambre d'agriculture, interprofessions agricoles, associations œuvrant pour le développement de l'agriculture...)

L'objectif fixé est le maintien de la qualité avec une non intensification des pressions

- ✓ Actions ambitieuses et réalistes
- ✓ Impliquer un maximum de parties prenantes complémentaires
- ✓ Concilier le développement économique et la protection de la ressource en eau
- ✓ Evaluer et suivre la collecte d'indicateurs
- ✓ Rechercher des financements (Agence de l'Eau Artois-Picardie, préleveurs d'eau,...)

- Les axes stratégiques:
 - ✓ **Amélioration de l'assainissement**
 - ✓ Protection des périmètres de captages
 - ✓ Maîtrise des pollutions d'origine industrielle et artisanale
 - ✓ Accompagner la transition vers le zéro phyto pour les collectivités
 - ✓ **Réduction des pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole.**
- Quelques objectifs :
 - ✓ Prioriser les contrôles de raccordement et favoriser la mise en conformité des installations
 - ✓ Mise en place d'une veille foncière dans les périmètres de protection des captages
 - ✓ Identifier les différentes sources de pollutions afin de maîtriser les pollutions d'origine industrielle et artisanale
 - ✓ Accompagner 50 agriculteurs dans le changement de pratiques
- **23 actions au total**

- 21/06/2024 : Présentation du CARE à la Commission Locale de l'Eau
- 5/07/2024 : Validation lors du Conseil d'Administration de l'AEAP
- 2024: début de la mise en œuvre des actions
- 3/07/2025 : Signature officielle du CARE
- 2027: Evaluation à mi-parcours
- 2029: fin du contrat

03/07/2025

- Accompagnement de 46 agriculteurs pour la réduction de la perte d'azote

- ✓ 1^{ère} campagne de reliquats azotés en entrée et sortie d'hiver
- ✓ Analyse des effluents d'élevage en juin 2025



- Développement des cultures à bas niveaux d'intrants (BNI)

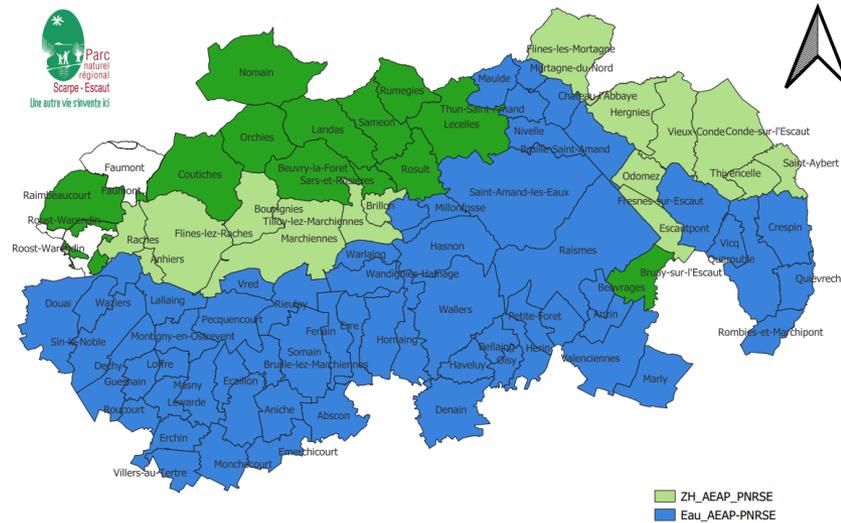


✓Création du groupe de travail sur le développement des cultures BNI avec 5 collectivités : MEL, CAHC, Douaisis Agglo, CALL, PNRSE avec l'AEAP, la DREAL et la Chambre d'agriculture.

✓1^{er} forum organisé en mars 2025 qui a réunit une 30aine d'agriculteurs autour de cultures comme la lentille, la féverolle, le sarrasin, la luzerne, le chanvre, le miscanthus.

03/07/2025

- Un nouveau Projet Agroenvironnemental et Climatique (PAEC) 2025/2026 a été déposé.



- Un nouveau projet pour le développement de l'agriculture biologique « Plan bio » a été déposé et validé pour 2025/2026 :

- Démonstration de désherbage mécanique
 - Tour de plaine cultures innovantes
 - Tour de plaine : fertilité des sols
 - Gestion de l'arbre et de la haie
- Sensibilisation dans les établissements scolaires
 - Marchés de producteurs
 - Etudes technico économique ...



03/07/2025



Merci pour votre attention!

03/07/2025







03/07/2025





03/07/2025







03/07/2025

Ordre du jour

1. Présentation et signature du CARE
2. **Présentation du pacte de gouvernance territorial**
3. Questions diverses

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCARPE AVAL

Le pacte de gouvernance territoriale



Qui s'engage?

La CLE, l'Agence de l'eau et la structure porteuse du SAGE

Pourquoi?

- Renforcer les SAGE en définissant les objectifs de résultats et les modalités de gouvernance
- Développer une politique de contractualisation avec des indicateurs de suivi et d'évaluation

Sur quelle période?

Jusqu'à mi- parcours du 12^{ème} programme, soit du 1^{er} juillet 2025 jusqu'à fin 2027

Comment?

En identifiant par action, le temps passé et les financements possibles

Volet animation

Animation Gouvernance Locale des instances du SAGE

Volet animation CLE/commissions/instances	<ul style="list-style-type: none"> - 1 CLE à minima par an - Bureau autant que de besoins - Organisation des réunions thématiques selon les actualités - Comptes-rendus
Volet suivi/évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un tableau de bord tous les 3 ans (2020-2023-2026) - Rédaction d'un bilan d'activités annuel
Volet réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des avis de la CLE

Volet mise en œuvre: 1/3

Mise en place de stratégie en lien avec PAGD

Disposition de compatibilité n°1 du PAGD :

Maintien de la fonctionnalité écologique dans les espaces urbains

Disposition de compatibilité n°2 du PAGD :

Des "milieux humides remarquables, à préserver" non urbanisables

Préconisation 20 du PAGD : Amélioration des pratiques de gestion des espaces publics et privés contribuant à la trame bleue

Préconisation 49 du PAGD : Réalisation des zonages pluviaux

- Accompagnements des collectivités dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SAGE
- Accompagnements des zonages pluviaux
- Accompagnement dans la gestion différenciée

Volet mise en œuvre: 2/3

Mise en place de stratégie en lien avec PAGD

<p>Préconisation 3 du PAGD : Actualisation du zonage "milieux humides remarquables, à préserver"</p>	<p>Mise à jour du zonage "milieux humides remarquables, à préserver" à l'issue des 6 ans de mise en œuvre du SAGE (2027)</p>
<p>Préconisation 11 du PAGD : La connaissance et le suivi des prélèvements superficiels et souterrains sont à améliorer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord tous les 3 ans - Publication des données sur site Internet
<p>Préconisation 16 du PAGD : Recherche et étude de la captation carbone et des interrelations nappes / milieux humides</p>	<p>Partage et diffusion de la connaissance avec les membres de la CLE et partenaires du territoire</p>
<p>Préconisation 6 du PAGD : Inventaire, suivi, protection et évaluation des compensations de zones humides</p>	<p>Accompagnement des porteurs de projet</p>

Volet mise en œuvre: 3/3

Mise en place de stratégie en lien avec PAGD

Préconisation 32 du PAGD: Connaissance sur le fonctionnement des nappes et leurs interrelations, établissement d'un "volume maximal prélevable"

Portage de l'étude HMUC pendant toute la durée de l'étude.

Préconisation 15 du PAGD: Accompagnement pour la restauration des 13 milieux humides à restaurer

2024: démarrage de l'appel à projet
2025: diagnostic et propositions d'actions
2026: recherche de financement, travaux
2027: 2^{ème} appel à projet

Préconisation 14 du PAGD: Consignes de gestion des ouvrages hydrauliques coordonnées à l'échelle du bassin versant

- 2 réunions par an avec l'ensemble des partenaires (DA, CAPH, BRGM, VNF, SMAPI)

Volet communication/sensibilisation

Mise en œuvre d'une stratégie de communication

Communication/sensibilisation à destination du grand public	- 1 jeu/spectacle grand public par an
Mise en place de formation à destination des élus	2026: Formation des élus aux enjeux du SAGE post-élections 2027: fonctionnement hydraulique cours d'eau
Organisation de journée inter-SAGE	- 1 réunion par an entre les présidents de CLE du bassin - Organisation d'une journée grand public inter-sage
Mise à jour du site Internet + gest'eau	Action récurrente toute l'année

Volet contrat de masse d'eau

Emergence d'un contrat de masse d'eau	
Emergence d'un contrat de masse d'eau	2025 : validation de la CLE du portage du contrat de masse d'eau
Animation	2026 : animation des commissions thématiques concernées par les travaux 2027 : validation de la liste des travaux à réaliser
Communication	Réalisation d'une lettre d'info spéciale « contrat de masse d'eau » en 2026

Les moyens:

- 1 coordinateur.rice SAGE :
 - 50%: Animation de la gouvernance locale: CLE, suivi, évaluation, réglementation
 - 30% : Mise en place d'une stratégie en lien avec PAGD (étude HMUC)
 - 15% : communication/sensibilisation (organisation de journée thématique)
 - 5%: Contrat de masse d'eau

- 1 chargé.e de projets :
 - 50% : Mise en place d'une stratégie en lien avec PAGD (restauration ZHR, amélioration des connaissances des nappes, actualisation ZHP)
 - 40%: Contrat de masse d'eau
 - 9%: Appui à l'animation de la gouvernance locale: CLE, suivi, évaluation, réglementation
 - 1% : communication/sensibilisation (lettre d'info, site Internet, formation élus)

Les engagements:

- L'Agence de l'Eau : Attribuer les aides financières
- La structure porteuse:
 - Mobiliser les moyens humains et financiers
 - Assurer le suivi du pacte et rendre compte à l'agence de l'eau et à la CLE
- La Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe aval s'engage à :
 - Mandater la structure porteuse du SAGE pour mettre en application l'ensemble des actions prévues au Pacte de Gouvernance ;
 - Mobiliser le bureau de la CLE du SAGE pour garantir la mise en œuvre du pacte de gouvernance ;
 - Mettre à dispositions les données et informations facilitant la mise en œuvre du pacte de gouvernance.

- **Prochains rendez-vous:**

- 10 octobre à 10h: commission thématique à Rieulay
- 14 octobre: Transf'Eau (EEE) à Blaton
- 16 octobre : Académie de l'Eau à Arras
- 12 décembre à 14h30 : CLE de fin d'année

Merci de votre attention

SAGE Scarpe aval
sage@pnr-scarpe-escaut.fr
03 27 19 19 70

